

NORMES ET SÉCURITÉ

Projet terrasse ville de Magog | S-14004



05 MARS 2014

ADSP

ARCHITECTURE + DESIGN

270 Principale E suite 200
Magog Qc Canada J1X 4X5
t 819 769.0395
f 819 769.0398

1.1 NORMES

- .1 Les travaux doivent être exécutés conformément aux exigences du Code national du bâtiment (CNB), y compris tous les modificatifs publiés jusqu'à la date limite de réception des soumissions, et des autres codes provinciaux ou locaux pertinents; en cas de divergence entre les exigences des différents documents, les plus rigoureuses prévaudront.
- .2 Dans l'absence de normes ou règlements applicables, les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.

1.2 SÉCURITÉ

- .1 Fournir, mettre en place ou aménager les ouvrages d'accès et de protection temporaires nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
- .2 L'entrepreneur et tous les travailleurs doivent se conformer aux normes de la CSST

1.3 QUALITÉ

- .1 Les produits, les matériaux, les matériels, les appareils et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés. Au besoin, fournir une preuve établissant la nature, l'origine et la qualité des produits fournis.
- .2 Les produits trouvés défectueux avant la fin des travaux seront refusés, quelles que soient les conclusions des inspections précédentes. Les inspections n'ont pas pour objet de dégager l'Entrepreneur de ses responsabilités, mais simplement de réduire les risques d'omission ou d'erreur. L'Entrepreneur devra assurer l'enlèvement et le remplacement des produits défectueux à ses propres frais, et il sera responsable des retards et des coûts qui en découlent.
- .3 En cas de conflit quant à la qualité ou à la convenance des produits, seul l'architecte pourra trancher la question en se fondant sur les exigences des documents contractuels.
- .4 Sauf indication contraire dans le devis, favoriser une certaine uniformité en s'assurant que les matériaux ou les éléments d'un même type proviennent du même fabricant.
- .5 Toute équivalence doit présenter des produits de qualité égale ou supérieure aux produits spécifiés dans les présents documents. Seules les alternatives aux produits spécifiés approuvées par l'architecte seront acceptées.
- .6 Faute de spécification d'exécution, les produits et matériaux devront être installés selon les recommandations du manufacturier.

1.4 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Inspecter le chantier afin d'examiner les conditions existantes et de repérer les éléments susceptibles d'être endommagés ou déplacés au cours des travaux de découpage et de ragréage.
- .2 Après avoir mis les éléments à découvert, les inspecter afin de relever toute condition susceptible d'influer sur l'exécution des travaux.
- .3 Le fait de commencer les travaux de découpage et de ragréage signifie que les conditions existantes ont été acceptées.
- .4 Prévoir une protection pour les surfaces qui pourraient se trouver exposées aux intempéries par suite de la mise à découvert de l'ouvrage; garder les excavations exemptes d'eau.

1.5 PROPRETÉ DU CHANTIER

- .1 Garder le chantier propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut, y compris ceux générés par le Maître de l'ouvrage ou par les autres entrepreneurs.
- .2 Évacuer les débris et les matériaux de rebut hors du chantier quotidiennement. Les matériaux de rebut ne doivent pas être brûlés sur le chantier.
- .3 Garder les voies d'accès au bâtiment exemptes de glace et de neige.
- .4 Prendre les dispositions nécessaires et obtenir les permis des autorités compétentes en vue de l'élimination des débris et des matériaux de rebut.
- .5 Prévoir, sur le chantier, des conteneurs pour l'évacuation des débris et des matériaux de rebut.
- .6 Nettoyer les surfaces intérieures avant le début des travaux de finition et garder ces zones exemptes de poussière et d'autres impuretés durant les travaux en question.
- .7 Stocker les déchets volatils dans des contenants métalliques fermés et les évacuer hors du chantier à la fin de chaque période de travail.
- .8 Utiliser uniquement les produits de nettoyage recommandés par le fabricant de la surface à nettoyer, et les employer selon les recommandations du fabricant des produits en question.
- .9 Établir l'horaire de nettoyage de sorte que la poussière, les débris et les autres saletés soulevées ne retombent pas sur des surfaces humides fraîchement peintes et ne contaminent pas les systèmes du bâtiment.
- .10 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.
- .11 La valorisation à $\pm 75\%$, lors de la gestion des déchets, est privilégiée.

1.6 MOBILISATION

1.1 **INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL**

- .1 Préparer un plan de situation indiquant l'emplacement proposé et les dimensions de la zone qui doit être clôturée et utilisée par l'Entrepreneur, le nombre de roulottes de chantier requises, les voies d'accès à la zone clôturée et les détails d'installation de la clôture.
- .2 Indiquer les zones qui doivent être revêtues de gravier afin de prévenir les dépôts de boue.
- .3 Indiquer toute zone supplémentaire ou zone de transit.
- .4 Fournir, mettre en place ou aménager les installations de chantier nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
- .5 Démonter le matériel et l'évacuer du chantier lorsqu'on n'en a plus besoin.

1.2 **ENTREPOSAGE SUR PLACE/CHARGES ADMISSIBLES**

- .1 Ne pas encombrer les lieux de façon déraisonnable avec des matériaux et des matériels.
- .2 Ne pas surcharger ni permettre de surcharger aucune partie de l'ouvrage afin de ne pas compromettre l'intégrité.

1.3 **STATIONNEMENT SUR LE CHANTIER**

- .1 Nettoyer les voies de circulation utilisées par de l'équipement de chantier.

1.4 **ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX, DES MATÉRIELS ET DES OUTILS**

- .1 Prévoir des remises verrouillables, à l'épreuve des intempéries, destinées à l'entreposage des matériaux, des matériels et des outils, et garder ces dernières propres et en bon ordre.
- .2 Laisser sur le chantier les matériaux et les matériels qui n'ont pas à être gardés à l'abri des intempéries, mais s'assurer qu'ils gênent le moins possible le déroulement des travaux.

1.5 **SIGNALISATION DE CHANTIER**

- .1 Dans les trois (3) semaines suivant la signature du contrat, fournir un panneau de chantier et l'installer à l'endroit désigné par le Représentant du propriétaire.
- .2 Le panneau doit mesurer 2,4m x 2,4 m, être fait de contreplaqué avec ossature en bois et porter une inscription réalisée par un infographiste.
- .3 Mis à part les panneaux du propriétaire, de l'entrepreneur général et des professionnels consultants, aucun autre panneau ni aucune autre affiche ne peut être installé sur le panneau de chantier. Pour d'autres affichages, se coordonner avec le Représentant du propriétaire.

- .4 Garder les panneaux approuvés en bon état pendant toute la durée des travaux et les évacuer du chantier une fois ces derniers terminés.

1.6

PROTECTION ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION

- .1 Au besoin, aménager des voies d'accès ainsi que des voies de déviation temporaires afin de maintenir la circulation.
- .2 Maintenir et protéger la circulation sur les voies concernées durant les travaux de construction.
- .3 Prévoir des mesures pour la protection et la déviation de la circulation, y compris les services de surveillants et de signaleurs, l'installation de barricades, l'installation de dispositifs d'éclairage autour et devant l'équipement et la zone des travaux, la mise en place et l'entretien de panneaux d'avertissement, de panneaux indicateurs de danger et de panneaux de direction appropriés.
- .4 Protéger le public voyageur contre les dommages aux personnes et aux biens.
- .5 Le matériel roulant de l'Entrepreneur servant au transport des matériaux/matériels qui entrent sur le chantier ou en sortent doit nuire le moins possible à la circulation routière.
- .6 S'assurer que les voies existantes et les limites de charge autorisées sur ces dernières sont adéquates. L'Entrepreneur est tenu de réparer les voies endommagées à la suite des travaux de construction.
- .7 Construire les voies d'accès et les pistes de chantier nécessaires.
- .8 Aménager des pistes de chantier présentant une pente et une largeur adéquates; éviter les courbes prononcées, les virages sans visibilité et toute intersection dangereuse.
- .9 Prévoir les appareils d'éclairage, les panneaux de signalisation, les barricades et les marquages distinctifs nécessaires à une circulation sécuritaire.
- .10 Prendre les mesures nécessaires pour abattre la poussière afin d'assurer le déroulement sécuritaire des activités en tout temps.
- .11 Les appareils d'éclairage doivent assurer une visibilité complète sur toute la largeur des pistes de chantier et des zones de travail durant les quarts de soir et de nuit.
- .12 Prévoir l'enlèvement de la neige pendant la période des travaux.
- .13 Une fois les travaux terminés, démanteler les pistes de chantier.

1.7

NETTOYAGE

- .1 Évacuer quotidiennement du chantier de construction les débris, les déchets et les matériaux d'emballage.
- .2 Enlever la poussière et la boue des chaussées revêtues en dur.
- .3 Entreposer les matériaux/matériels récupérés au cours des travaux de démolition.
- .4 Ne pas entreposer dans les installations de chantier les matériaux/matériels neufs ni les matériaux/matériels récupérés.

2.1 MÉTAUX OUVRÉS

1.1 CRITÈRES DE CALCUL

- .1 Les détails de l'ouvrage et les assemblages doivent être calculés conformément aux exigences des normes CAN/CSA-S16, CAN/CSA-S136 et CSA-S136.1, de manière à résister aux forces, aux moments et aux contraintes de cisaillement indiqués, et à admettre les mouvements thermiques prévus.
- .2 Assemblages soumis à des contraintes de cisaillement
 - .1 Prescrire les assemblages de charpente triangulée résistant au cisaillement.
 - .2 S'il n'est pas fait mention de contraintes de cisaillement, prescrire ou calculer les assemblages de manière qu'ils résistent aux contraintes exercées par la charge maximale uniformément répartie que peuvent supporter en toute sécurité les composante des assemblage.
- .3 Pour les assemblages non standard, soumettre des croquis et des notes de calcul portant le seau et la signature d'un ingénieur compétent habilité à exercer dans la province d Québec, au Canada.

1.2 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

- .1 Boulons d'ancrage : conformes à la norme CAN/CSA-G40.20/G40.21, nuance 300W.
- .2 Boulons d'ancrage haute résistance conformes à la norme ASTM A193/A193M, nuance 300W.
- .3 Boulons, écrous et rondelles : conformes aux normes ASTM A307, ASTM A325, ASTM A325M et ASTM A490/A490M, selon l'application.
- .4 Matériaux de soudage : conformes aux normes CSA W48, CSA W59 et homologués par le Bureau canadien de soudage.
- .5 Peinture pour couche primaire appliquée en atelier : conforme aux normes ICCA/AFPC 1, ICCA/AFPC 2 et SSPC SP-6, selon l'application

1.3 PEINTURAGE EN ATELIER

- .1 Les éléments en acier de construction doivent être nettoyés, préparés et revêtus d'une couche de peinture primaire en atelier conformément aux normes CAN/CSA-S16, CAN/CSA-S136, MPI INT 5.1 et EXT 5.1, selon l'application, à l'exception des éléments qui doivent être noyés dans le béton.
- .2 Les éléments doivent être nettoyés et débarrassés des scories de laminoir, de la rouille, de l'huile, de la poussière et de tout autre corps étranger. Les surfaces doivent être préparées selon la méthode SSPC-SP-6.
- .3 Une couche de peinture primaire doit être appliquée en atelier, sur toutes les surfaces en acier.

- .4 La peinture doit être appliquée dans un endroit abrité, sur des surfaces sèches, lorsque la température de l'air ambiant et des surfaces traitées est supérieure à 5 degrés Celsius.
- .5 La peinture sur les boulons, les écrous, les arêtes vives et les angles doit être enlevée avant d'être sèche.

1.4 **EXÉCUTION - GÉNÉRALITÉS**

- .1 Réaliser les ouvrages en acier de construction conformément aux exigences des normes CAN/CSA-S16 et CAN/CSA-S136, selon l'application.
- .2 Exécuter les travaux de soudage conformément à la norme CSA W59.
- .3 Les compagnies de soudage doivent être certifiées aux termes de la Division 1 du présent devis ou de l'article 2.1 de la norme CSA W47.1 concernant le soudage par fusion des structures en acier, et/ou de la norme CSA W55.3 concernant le soudage par résistance des éléments d'ossature.

3.1 CHARPENTERIE

1.1 **ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre.

1.2 **BOIS DE CONSTRUCTION**

- .1 Bois de construction : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %, et conforme aux normes et règles suivantes :
 - .1 CAN/CSA-O141.
 - .2 NLGA, Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien.
- .2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, bâtis d'attente membrons, fonds de clouage pour bordures de toit et lambourdes.
 - .1 Planches : catégorie * standard + ou supérieure.
 - .2 Bois de dimension : classification * charpente légère (claire) +, catégorie * standard + ou supérieure.
 - .3 Poteaux et bois d'œuvre (carrés) : catégorie * standard + ou supérieure.

1.3 **ACCESSOIRES**

- .1 Clous, boulons, boulons à bascule fiches, tirefond et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.

1.4 **FINIS FIXATION**

- .1 Métal galvanisé : dispositifs de fixation galvanisés selon la norme CAN/CSA-G164 pour les ouvrages extérieurs, les ouvrages intérieurs dans des milieux très humides et les ouvrages en bois traité sous pression et ignifugé.

1.5

PRODUIT DE TRAITEMENT DU BOIS

- .1 Produit de préservation appliqué en surface : produit de préservation hydrofuge incolore, à base de naphthénate de cuivre, ou solution à 5 % de pentachlorophénol.
- .2 L'utilisation du pentachlorophénol est limitée aux éléments en bois qui sont en contact avec le sol et qui sont sujets à la pourriture ou à l'attaque des insectes. Le cas échéant, le bois traité au pentachlorophénol doit être enduit de deux couches d'un produit d'impression approprié.
- .3 Les ouvrages construits en bois traité au pentachlorophénol et aux arsenicaux inorganiques ne doivent pas servir à l'entreposage d'aliments, et le bois ne doit pas entrer en contact avec de l'eau potable.

1.6

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Appliquer un produit de préservation sur les éléments en bois avant de les installer.
- .2 Appliquer le produit de préservation par immersion ou au moyen d'un pinceau. Enduire les surfaces jusqu'à saturation et laisser le produit s'imprégner pendant au moins trois (3) minutes dans le cas des pièces de bois massif et pendant une (1) minute dans le cas des panneaux de contreplaqué.
- .3 Avant d'installer les éléments, appliquer généreusement au pinceau du produit de préservation sur toutes les surfaces mises à nu par les coupes, les dressages et les percements effectués sur place.
- .4 Traiter les éléments suivants :
 - .1 tasseaux et chanlattes, fonds de clouage pour bordures de toit, membrons, tringles de clouage et lambourdes pour platelages de toit;
 - .2 fourrures en bois sur la surface apparente des murs extérieurs en maçonnerie et en béton;
 - .3 lambourdes en bois servant à supporter un sous-plancher (support de revêtement de sol) en bois installé sur une dalle en béton sur sol ou sur remblai.

1.7

INSTALLATION

- .1 Procéder selon les exigences du CNB, et conformément aux prescriptions ci-après.
- .2 Installer les fourrures et les cales de manière à assurer la planéité et la verticalité des ouvrages, l'écart admissible étant de 1:600.

1.8

MONTAGE

- .1 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- .2 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillies.

4.1 MENUISERIE

1.1 ÉCHANTILLONS DES PRODUITS

- .1 Soumettre trois échantillons des couleurs offertes pour la teinture du bois aux fins de sélection des couleurs.

1.2 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner le matériel et les matériaux avec soin.
- .2 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
- .3 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.

1.3 MATÉRIAUX

- .1 Bois tendre : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un taux d'humidité ne dépassant pas 19% et conforme aux normes et règles suivantes.
 - .1 Norme CAN/CSA-O141.
 - .2 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
 - .3 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie [supérieure] [de choix], ayant le taux d'humidité prescrit.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Le procédé de fabrication doit être conforme aux règles d'évaluation du cycle de vie (LCA) énoncées dans les normes LCA 14040/14041 de l'ISO et la norme CSA Z760-94, Life Cycle Assessment.
- .4 Bois dur : ayant un taux d'humidité conformément aux normes suivantes.
 - .1 Normes de la National Hardwood Lumber Association (NHLA).
 - .2 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie supérieure et de choix, ayant le taux d'humidité prescrit.
- .5 Clous et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
- .6 Vis à bois : acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à l'application.
- .7 Clavettes : en bois ou métal.

1.4 FABRICATION

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous d'une pâte à reboucher [teinte] [naturelle], puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.

1.5

INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement, aux endroits indiqués sur les dessins.
- .3 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie.
- .4 Utiliser des boulons de serrage pour les joints des plans de travail.

1.6

PROTECTION DES OUVRAGES

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.

5.1 PLOT À VÉRINS

- .1 Plot à vérin de la compagnie Soprema, voir recommandations et exigences du fabricant.
- .2 Le produit doit être coordonné en fonction de l'emplacement et des pentes de rues.
- .3 S'assurer que le produit est installé d'aplomb et exempt de défaut
- .4 Les plots à vérin peuvent être commandés directement au service pour particulier, et être livrés au distributeur de matériaux ou à un entrepreneur spécialisé en toiture.
- .5 Contact : Mme Danielle Bessette, téléphone : 1-800-361-1386

6.1 QUINCAILLERIE

1.1 LISTE DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE

- .1 Accompagner chaque pièce de quincaillerie d'une illustration parfaitement lisible (photos de catalogue) et identifier les pièces de quincaillerie soumises à l'approbation, y compris la marque, le modèle, le matériau, la fonction et le fini, de même que tout autre renseignement pertinent.

1.2 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- .1 La quincaillerie de finition sera convenablement adaptée à l'usage spécifié et elle conviendra à l'endroit désigné.

1.3 QUANTITÉS

- .1 L'entrepreneur devra vérifier les quantités conformément aux indications des dessins; il devra, à ses frais, compléter toute la quincaillerie manquante.

1.4 INSTALLATION

- .1 Tout l'ouvrage sera exécuté avec soin et minutie selon les règles de l'art. Les dispositifs de fixation fournis par le(s) fournisseur(s) pour leurs pièces de quincaillerie respectives seront les seules acceptés.

1.5 MATÉRIAUX

- .1 La quincaillerie doit être fournie avec les vis, les écrous et autres dispositifs de façon à ce qu'elle soit fixée selon les recommandations des manufacturiers.
- .2 Toutes les pièces de quincaillerie doivent être neuves.

1.6 PIÈCES DE FIXATION

- .1 Fournir les vis, boulons, tampons expansibles et autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des pièces de quincaillerie.
- .2 N'utiliser que les pièces de fixation fournies par le manufacturier.

1.7 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Fournir, avec chaque article de quincaillerie, les instructions d'installation élaborées par le fabricant.

1.8 AJUSTEMENT ET NETTOYAGE

- .1 S'assurer que la quincaillerie installée soit ajustée correctement selon les exigences du projet et selon les recommandations du manufacturier.
- .4 Lorsque le projet sera complètement terminé, tous les articles de quincaillerie devront être propres et intacts. L'entrepreneur général devra réparer ou remplacer toutes les pièces de quincaillerie défectueuses. Il devra aussi remettre, au propriétaire, une copie de chaque notice de pose des articles installés.

1.9 PROTECTION DES TRAVAUX

- .1 Protéger les pièces de quincaillerie pendant toute la durée des travaux contre tout dommage qui pourrait leur être causé et qui pourrait nuire à leur fonctionnement prévu ou les en empêcher, durant les travaux et une fois ceux-ci complétés. Mettre fin aux mesures de protection, une fois les travaux terminés
- .2 Toute quincaillerie endommagée devra être remplacée.

7.1 PEINTURAGE

- .1 Réaliser des échantillons de parties d'ouvrage à peindre là où requis par l'architecte. Fournir trois (3) échantillons de chaque élément.

1.1 LIVRAISON

- .1 Les matériaux doivent être pré-mélangés en usine et livrés sur le chantier dans leurs contenants originaux; les étiquettes et les sceaux du fabricant doivent être intacts. L'étiquette doit indiquer le type de peinture, la couleur, le nom du fabricant, le numéro de la norme ONGC, BNQ ou autre organisme de normalisation reconnu de même que toutes les prescriptions concernant le mélange, la dilution et l'application.

1.2 ENTREPOSAGE

- .1 Tous les matériaux doivent être entreposés dans un endroit chauffé à une température conforme aux exigences du fabricant, sans être inférieure à 5°C. S'assurer que la ventilation de la pièce est adéquate.

1.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Conserver les produits toxiques ou volatils dans des contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Respecter strictement les prescriptions des fabricants concernant la manutention des diluants et des solvants volatils.
- .2 Protéger contre les taches et les éclaboussures tous les appareils, l'équipement, les meubles, les accessoires de plomberie et la tuyauterie ayant une finition permanente: surface vitrée, fonte émaillée, bronze poli, nickel, cuivre, aluminium ou acier inoxydable. Enlever, durant les travaux de peinture, les plaques des interrupteurs et des prises de courant et toute la quincaillerie appliquée en surface. Enlever les silencieux de porte encastrés aux jambages.
- .3 Respecter les prescriptions du fabricant en ce qui concerne la ventilation et la température des lieux.

.4 Aucune peinture ne doit être appliquée lorsque l'humidité relative des subjectiles, mesurée à l'hygromètre, est supérieure aux valeurs suivantes :

.1 5% pour le bois.

1.4 GÉNÉRALITÉS

.1 Sauf indication contraire, effectuer tous les travaux de peinture conformément aux exigences de la norme CAN/CGSB-85.100 et/ou selon les recommandations du fabricant.

.2 Appliquer les produits de peinture et de teinture conformément aux recommandations et instructions écrites du fabricant.

1.5 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

.1 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, placer des affiches "PEINTURE FRAÎCHE" dans les endroits occupés, à la satisfaction de l'architecte.

.2 Les surfaces peintes doivent être lisses et exemptes de cloques, craquelures, décollements, ridements et autres défauts. Aucune peinture ne doit être posée avant que toutes les surfaces aient reçu la préparation propre à assurer le fini spécifié.

.3 Sabler et épousseter entre l'application de chaque couche de peinture afin de corriger les défauts visibles d'une distance de 1m.

1.6 PROTECTION

.1 Protéger contre les mouchetures, les marques et les autres dommages les surfaces qui ne sont pas à peindre. Si de telles surfaces sont endommagées, les nettoyer et les remettre en état selon les instructions de l'architecte.

.2 Couvrir ou masquer les planchers et la quincaillerie décorative se trouvant près des surfaces à peindre afin de les protéger contre les gouttes et les mouchetures de peinture. Utiliser des moyens de couverture qui ne tachent pas.

.3 Protéger les articles qui sont fixés en permanence, par exemple les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des cadres.

.4 Protéger le matériel et les produits finis en usine.

1.7 NETTOYAGE DES SURFACES À PEINDRE

.1 Nettoyer comme suit toutes les surfaces à peindre.

.1 enlever la poussière, la saleté et les autres corps étrangers à l'aide d'un aspirateur; essuyer ensuite avec des chiffons propres et secs ou passer au jet d'air comprimé.

- .2 laver les surfaces avec une solution d'agent de blanchiment à base de phosphate trisodique et d'eau chaude propre, au moyen d'une brosse dure, afin d'éliminer la saleté, l'huile et les autres contaminants de surface.
 - .3 après avoir bien brossé les surfaces, les rincer à l'eau propre jusqu'à ce qu'il ne reste plus de matières étrangères ou de dépôt poudreux.
 - .4 laisser les surfaces s'égoutter et sécher complètement.
 - .5 pour préparer les surfaces destinées à recevoir une peinture à l'eau, il est recommandé d'utiliser des produits de nettoyage à l'eau plutôt que des solvants organiques.
 - .6 plusieurs peintures à l'eau ne peuvent être enlevées avec de l'eau une fois qu'elles ont séché. Recourir toutefois le moins possible au kérosène ou à d'autres solvants organiques.
- .2 Avant l'application de la couche primaire ou d'impression et entre les autres couches successives, empêcher que les surfaces nettoyées soient contaminées par de la graisse, de l'huile, des solvants, des sels, des alcalis, des acides et d'autres agents corrosifs. Appliquer la peinture primaire ou d'impression, la couche de fond ou toute autre couche de préparation le plus tôt possible après le nettoyage, avant que la surface se détériore.
 - .3 Poncer les surfaces existantes présentant un revêtement de finition intact, lisse, très brillant, afin de favoriser l'adhérence des nouvelles peintures.

1.8 PRÉPARATION DES SURFACES/SUBJECTILES MÉTALLIQUES

- .1 Nettoyage des surfaces métalliques neuves :
 - .1 enlever la rouille, la calamine (écaille de laminage), la saleté, le laitier de soudage, l'huile, la graisse et les autres substances étrangères à l'aide des méthodes suivantes, afin de réaliser le degré de préparation établi par le SSPC et les recommandations du fabricant de peinture.
 - .1 au solvant: SSPC-SP-1.
 - .2 à l'outil manuel : SSPC-SP-2.
 - .3 à l'outil mécanique : SSPC-SP-3.
 - .4 décapage commercial au jet: SSPC-SP-6.
 - .5 sablage léger : SSPC-SP-7.

- .3 Éliminer des surfaces toute trace de produit de décapage; nettoyer les angles et les creux à l'aide de brosses propres de dureté de poils appropriée au substrat, d'un jet d'air comprimé ou d'un aspirateur.
- .4 Retoucher conformément aux exigences de la norme CAN/CGSB 85.10-99, à l'aide d'un primaire conforme aux prescriptions de la section pertinente, les surfaces ayant reçu un primaire en atelier. Les retouches doivent comprendre également le nettoyage et le peinturage des jonctions, des soudures, des rivets, des écrous, des rondelles et des boulons, ainsi que des zones rouillées et des peintures endommagées.
- .5 Ne pas appliquer la peinture avant que les surfaces préparées ne soient adéquates à l'application.

1.9 RETOUCHES

- .1 Réaliser toutes les retouches au chantier une fois les assemblages réalisés et mis en place et une fois les soudures, boulonnage, vissage et fixations de toutes sortes terminées.

1.10 NETTOYAGE FINAL

- .1 A la fin des travaux, nettoyer les taches de peinture sur les surfaces qui n'ont pas été peinturées (planchers, murs, quincaillerie, équipement ou accessoires).